

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU 6 MARS 2018

L'an 2018 et le 6 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *SPITZNER Francis*, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, DEWIER Valérie, GROS Marianne  
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, MOREL Fernand,  
RAPET Gilles.

**Absents excusés :** Mme HALITIM Véronique, MM. CARNESECCHI André, LUCOT Christophe

**Absent ayant donné pouvoir :** M. RIGAUD Michel (pouvoir à M. SPITZNER Francis)

**Secrétaire de séance :** Mme CUZIAT Régine

*Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération à l'ordre du jour :*

*- Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'Entreprise SOMAFI pour la construction d'un garage communal*

*Le Conseil Municipal accepte.*

#### **1- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois.

- DIT qu'il convient de recruter :

↳ un agent à temps complet pour la période du 8 mars au 11 avril (renouvelable jusqu'au 31 décembre 2018 selon les besoins du service)

↳ un agent à temps complet pour la période du 11 au 22 juin (renouvelable jusqu'au 31 décembre 2018 selon les besoins du service)

↳ un jeune vertroland de 16 à 18 ans pour renforcer les équipes pendant la période estivale pour la période du 30 juillet au 17 août 2018 (à raison de 30 heures hebdomadaires)

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

#### **2- Délibération fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué (régularisation logement de fonction institutrice)**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de

service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- FIXE comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué :

Emploi : INSTITUTEUR
Type de concession : pour nécessité absolue de service
Situation du logement : 58 rue des Ecoles 38390 VERTRIEU (1 <sup>er</sup> étage groupe scolaire)
Consistance du logement : 75 m <sup>2</sup>
Conditions financières : sans (logement gratuit)

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

### **3- Promesse unilatérale de vente a la SAFER- Parcelles agricoles A421-A1002 (annule et remplace la délibération 2017-035)**

Le Maire explique au conseil municipal que la délibération 2017-035 comportait des erreurs de saisie notamment sur le libellé des parcelles. Pour que les documents de la vente soient en conformité avec la délibération, il convient de modifier le texte comme suit :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 10 juillet 2017 le conseil a validé l'achat des parcelles A433 A421 A1002 appartenant à Monsieur GUYOT Michel.

La SAFER propose une promesse de vente concernant les parcelles A421 et A 1002.

Le prix proposé intègre le cout d'acquisition (prix et frais d'actes selon barème) au prorata des surfaces cédées soit un montant de 1 980€

Cette démarche amiable permettra de prendre en compte la ou les candidatures agricoles et arbitrer selon les projets. Dans ce cadre la commune conservera la parcelle A 433 pour laquelle il a été signalé l'existence d'un emplacement réservé.

Cette promesse de vente est soumise à la renonciation par la SAFER à son droit de préemption concernant la vente initiale notifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DONNE SON ACCORD à la proposition faite ci-dessus
- ACCEPTE la cession des parcelles A421 et A 1002 pour un montant de 1 980€
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

### **4- Frais de fonctionnement du regroupement pédagogique année 2015-2016**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement du regroupement pédagogique pour l'année 2015-2016 qui s'élève à 154 048.66 € pour les deux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le document présenté par le Maire
- AUTORISE le Maire à reverser la somme de 9 000.87 € à la Commune de la Balme Les Grottes.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

### **5- Délibération ajoutée : avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'Entreprise SOMAFI pour la construction d'un garage communal**

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°05 - Portes sectionnelles, attribué à l'Entreprise SOMAFI. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à l'agrandissement de la porte sectionnelle.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
05	SOMAFI	5 167.45	872.56	6040.01	+ 6.4 %
T.V.A. 20 %		1 033.49	174.51	1208.00	
TOTAUX T.T.C.		6 200.94	1 047.07	7 248.01	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la construction du garage communal comme détaillé ci-dessus.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

#### **6- Décision prise par le Maire pour la passation de contrats d'assurance auprès de la société GROUPAMA dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22**

Considérant que le démarchage de la société GROUPAMA a permis la négociation de nouveaux contrats d'assurance,

Considérant la proposition de la société GROUPAMA et celle de LA BRESSE ASSURANCE (dans le cadre d'une renégociation des contrats actuels),

Au terme de cette négociation, il a été décidé :

- D'APPROUVER le contrat d'assurance VILLASUR proposé par GROUPAMA
- D'APPROUVER les contrats d'assurance CONDUIRE (camion Renault Maxity) et TITANE PRO (tracteur + parc de matériel) proposés par GROUPAMA
- DE RESILIER les contrats d'assurance existants auprès de LA BRESSE ASSURANCE et AXA.

#### **7- Questions diverses**

##### **Orientations budgétaires :**

Le Maire présente aux élus les premières estimations budgétaires pour 2018. Le Conseil Municipal valide les opérations d'investissement suivantes :

Enfouissement des réseaux place du village	74 000 €
Création de WC publics	10 000 €
Signalétique intercommunale	2 100 €
Modification du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP)	1 500 €
Achat terrain GUYOT	2 900 €
Achat d'une cuve GNR	800 €
Achat d'une serre	1 000 €
Achat d'un défibrillateur	1 700 €
Achat d'une armoire forte	2 000 €
Remplacement pompe fontaine	1 500 €

Pour mémoire, les crédits reportés de 2017 sont les suivants :

Aménagements divers (achat kits de déjections canines)	1 500 €
Travaux en cours (dont garage + école) *	811 430 €

*\* pour information :*

*- construction du garage communal : montant à solder 20 000 €*

*- rénovation du groupe scolaire : montant à solder estimé à environ 700 000 €*

*- les crédits restants en report seront affectés à l'enfouissement des réseaux place du village pour 74 000 € et la création de WC publics pour 10 000 €*

Date du prochain conseil municipal  
Mardi 3 avril 2018 à 18h30